



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DE L'ALLIER

Déclaré à la Préfecture de l'Allier le 23 décembre 1980
sous le N° 2437 (J.O. du 7 janvier 1981)

COMPTE-RENDU FINANCIER EXERCICE 2020-2021

Le compte de résultat 2020-2021 laisse apparaître un excédent de **993.73 €** pour un total de bilan à cette même date de **9386.50 €**.

Au chapitre des recettes : Nous espérons percevoir la subvention du Conseil départemental de l'Allier sollicitée sur l'exercice comptable précédent et estimée à 2000 €. Les seules recettes engrangées proviennent du reversement de la part perçue par le Comité Départemental sur chacune des licences **7640 €**

Cela nous a permis malgré tout de répondre aux demandes d'aides émises par les clubs, tant pour les travaux liés à la protection des licenciés contre la Covid-19, ou encore des travaux relatifs à la lutte contre la plombémie ou financer partiellement – et exceptionnellement - des remplacements de caméras de vidéosurveillance.

Nos recettes, amputées des rentrées relatives aux engagements des clubs pour les compétitions départementales, sont donc en diminution de 38%, comparées à l'exercice précédent, soit **7883 €** pour cette saison et **12 685 €** la saison dernière.

Au chapitre des dépenses : Elles se sont limitées aux aides vers les clubs, essentiellement pour des travaux liés à la lutte contre la Covid-19 (plexiglas, supports) avec l'objectif d'être prêts pour recevoir les championnats départementaux. La situation sanitaire du moment en a décidé autrement. Une fois de plus, les compétitions ont toutes été annulées. Par conséquent, nous n'avons pas engagé de lignes de dépenses sur les frais d'organisation de ces championnats. De même, les stages de formation n'ont pu avoir lieu. Toutefois, nous avons fait le choix de financer des achats d'équipements pour le stand de Domérat, à hauteur de **1067 €** pour 2 cibleries Sius 10m, le stand de Moulins obtiendra son financement sur le prochain exercice, l'aide acquise étant de **3196 €**, pour 5 cibles électroniques Sius 10m.

L'investissement pour ces deux clubs représente une masse financière de **21300 €**.

BUDGET PRÉVISIONNEL

EXERCICE 2021 - 2022

Pour le prochain exercice, toujours grâce à l'apport des cotisations sur les licences, qui sera néanmoins amputé de la part sur la licence Jeune, que l'on peut évaluer à 440 €, nous poursuivrons nos aides en direction des clubs, tant pour l'acquisition de cibles électroniques 10m que pour des travaux d'aménagements de stand.

Les demandes formulées en fin d'exercice 2020/2021 par le club de Ball-Trap Montluçon-Quinssaines recevront toute notre attention en tout début de la nouvelle saison sportive, ce club mettant tout en œuvre pour permettre la réalisation de championnats d'Allier sur des disciplines qui se tiraient habituellement hors département (skeet et fosse olympique).

Le soutien aux formations d'animateurs et d'initiateurs se poursuivra ainsi que la formation d'arbitres de clubs en partenariat avec la Ligue.

Ces actions permettront l'amélioration de nos équipements et de nos formateurs.

L'équilibre du budget 2021-2022 tient compte de tous ces éléments.

Fait à Lavault-Sainte-Anne, le 1^{er} octobre 2021

Le Trésorier,



Bruno Bezançon